

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - IBOMBO SARL

IBOMBO sp. z o.o.

du 24 septembre 2021

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Les présentes Conditions Générales IBOMBO, ci-après dénommées les Conditions Générales.
2. Les termes utilisés dans la suite des Conditions Générales désignent:
 - a) Vendeur – IBOMBO SARL situé à Strzyżewice, rue Modelarska 9a, 64100 Leszno, enregistré par le Tribunal de District de Poznań – Nowe Miasto et Wilda à Poznań, IXe Division Économique du Registre National Judiciaire sous le numéro SIREN: 0000923409, capital social 50.000 PLN; TVA: PL6972383411; SIRET: 520012450, adresse de la correspondance: Strzyżewice, rue Modelarska 9a, 64-100 Leszno, Pologne;
mail: biuro@ibombo.com, ibombo@ibombo.com;
site web: www.ibombo.com, www.ibombo.eu, www.ibombo.de;
 - b) Acheteur – la partie contractante opposée dans le contrat de vente et/ou de livraison
 - c) Parties – le Vendeur et l'Acheteur;
 - d) Produit – tous les produits commercialisés entre les Parties;
 - e) Contrat – tous les contrats de vente et/ou de livraison de Produits conclu entre le Vendeur et l'Acheteur conformément aux dispositions de la Section II.
3. Les Conditions Générales s'appliquent et lient les Parties de tous les Contrats conclus et exécutés par le Vendeur, sauf si leur application a été expressément exclue pour un Contrat donné.
4. Le Vendeur publie les Conditions Générales en vigueur sur son site web www.ibombo.com

II. CONCLUSION DU CONTRAT

1. La conclusion du Contrat se fait sur la base de:
 - a) un contrat -cadre de vente et/ou de livraison conclu par les Parties;
 - b) un contrat de vente et/ou de livraison individuel conclu par les Parties;
 - c) une commande passée par l'Acheteur et après son acceptation par le Vendeur;
 - d) une offre mise à la disposition par le Vendeur et une commande passée par l'Acheteur sur sa base
2. La conclusion des contrats II. 1 se fait par écrit ou sous forme documentaire par voie de courrier électronique.
3. La signature des Contrats de manière indiquée dans les Sections II.1.c et II.1.d de manière décrite dans les Sections II.3.a et II.3.b:
 - a) L'Acheteur passe une commande au Vendeur par écrit ou par mail, spécifiant en particulier la quantité et le type de produits commandés, le délai de livraison, le lieu de livraison, le prix convenu auparavant avec le Vendeur, le numéro de l'offre du Vendeur, le mode et le délai de paiement ainsi que l'acceptation des présentes Conditions Générales;
Le Vendeur confirme la commande sous un délai de 7 jours ouvrables à compter de la réception de la commande sous la même forme que celle mise à disposition;

L'absence d'un accord préalable sur le prix ou l'absence d'acceptation de l'une quelconque des conditions indiquées dans la Commande entraîne l'expiration de la Commande, et le Vendeur en réponse à la Commande indique ses propres propositions dans la portée appropriée – une telle réponse est considérée comme une Offre et elle est traitée conformément à la Section III.3.b;

b) Le Vendeur soumet une Offre à l'Acheteur par écrit ou par mail spécifiant en particulier la quantité et le type de Produits commandés, le délai de livraison de l'Offre, le lieu de livraison, le prix ainsi que le mode et le délai de paiement et d'autres conditions d'exécution du contrat; L'Acheteur accepte l'Offre sous la même forme qu'elle a été soumise dans un délai de 5 jours ouvrables à compter du jour de sa réception; L'Offre du Vendeur est valable jusqu'à la fin de l'année calendaire dans laquelle elle a été passée, sauf indication contraire dans l'Offre ou si le Vendeur n'a pas modifié, limité ou retiré l'Offre.

4. La conclusion des Contrats de manière indiquée dans les Sections II.1.a, II.1.b, II.1.c et II.1.d exclut les dispositions des présentes Conditions Générales de Vente uniquement dans la mesure réglementée différemment dans un tel Contrat, et dans la mesure non réglementée dans un tel Contrat, les présentes Conditions Générales s'appliquent.

III. DROIT DE PROPRIÉTÉ.

1. Le Vendeur se réserve le droit de propriété du Produit jusqu'au paiement total de montant indiqué sur la facture par l'Acheteur.
2. En cas de paiement partiel du redevance, la propriété de la partie correspondante des Produits est transférée à l'Acheteur. En premier lieu, la propriété des Produits qui ont été incorporés et qui ne peuvent être récupérés dans leur état d'origine est transférée à l'Acheteur.
3. Concernant le Produit dont la propriété n'a pas été transférée à l'Acheteur, compte tenu des sections 1 - 2, le Vendeur a le droit de récupérer les Produits.
4. Dès le moment de la livraison du Produit par le Vendeur, l'Acheteur assume le risque de perte ou de dommage du Produit.

IV. PRIX ET PAIEMENTS.

1. Le prix du Produit découle du Contrat résulte de la Section.
2. Le prix convenu est un prix net, sauf indication contraire dans le Contrat.
3. Au prix net sera ajoutée la TVA conformément aux dispositions légales polonaises en vigueur.
4. Après la conclusion du Contrat, le Vendeur émet une facture pro-forma à l'Acheteur avec obligation de paiement.
5. L'Acheteur est demandé de payer la facture pro-forma dans un délai de 14 jours à compter de sa réception. L'absence de paiement intégral du recevable dans le délai indiqué entraîne une prolongation du délai de livraison de la commande, qui est de 30 jours à compter du jour où le Vendeur reçoit l'intégralité du montant indiqué sur la facture pro-forma, sauf indication contraire dans le Contrat.
6. Tous les paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire indiqué sur la facture, la facture proforma ou dans le Contrat, sauf accord contraire des Parties.
7. L'Acheteur est tenu d'effectuer le paiement dans la devise indiquée sur la facture.

8. Indépendamment de la devise indiquée sur la facture, il est permis à l'Acheteur d'effectuer le paiement en zlotys polonais (PLN). Dans ce cas, les prix indiqués dans une devise étrangère seront convertis en zlotys polonais (PLN) selon le taux de change publié par la banque PKO BP le jour de l'émission de la facture.
9. Le Vendeur est tenu d'effectuer des paiements dans la devise établie conformément à la section 8 uniquement sur le compte bancaire de l'Acheteur destiné aux transactions dans cette devise. En cas de paiement dans une autre devise que celle du compte bancaire donné, l'Acheteur est tenu de rembourser au Vendeur tous les frais associés à la conversion de la transaction.
10. Le Vendeur établit la facture pour la vente et/ou le coût de transport le jour de l'envoi du Produit à l'Acheteur, en cas de retrait personnel par l'Acheteur ou conformément aux dispositions légales fiscales en cas d'autre mode de retrait du Produit.
11. Le jour du paiement est considéré comme le jour où les fonds sont enregistrés sur le compte bancaire du Vendeur.
12. En cas de retard de paiement par l'Acheteur, le Vendeur a droit aux intérêts légaux pour retard dans les transactions commerciales.
13. En cas de retard de paiement de toute obligation, indépendamment des autres dispositions du Contrat et des Conditions Générales, le Vendeur a le droit de suspendre l'envoi de toute livraison ultérieure de Produits jusqu'au paiement par l'Acheteur de toutes les obligations exigibles avec les frais additionnels.
14. Si le paiement pour le Produit se fait entièrement ou partiellement sous forme de prépaiement, et que l'Acheteur retarde le paiement de cette obligation même en partie, le Vendeur a le droit de prolonger en conséquence le délai d'exécution de l'ensemble du Contrat.

V. TRANSPORT, LIVRAISON ET RÉCEPTION DU PRODUIT.

1. Le délai de livraison est de 30 jours à compter du jour où le Vendeur reçoit le paiement sur la base de la facture pro-forma ou 30 jours à compter du jour de validation du Contrat si le Contrat ne prévoit pas de prépaiement.
2. Les parties vont définir le lieu de livraison ainsi que les conditions logistiques.
3. Le Vendeur est tenu de préparer le Produit pour l'expédition en toute sécurité.
4. Le Vendeur n'est pas responsable des procédures de livraison utilisées par les entreprises de transport, en particulier pour la prise de rdv de la livraison, etc.
5. L'Acheteur est tenu de procéder immédiatement après la livraison et le déchargement du produit, à ses frais et sous sa responsabilité, à un examen minutieux du Produit tant en termes quantitatifs que qualitatifs.
6. En cas de dommages visibles à l'emballage (pli, déchirure, enfoncement, perforation), l'Acheteur est tenu de refuser la réception et d'informer le Vendeur de la situation.
7. Si les dommages à l'emballage n'ont pas été remarqués lors de la réception du colis par le courrier, l'Acheteur est tenu d'informer immédiatement le Vendeur des dommages et de préparer un rapport de dommages, qui doit être livré au transporteur dans les 7 jours suivant la livraison du colis.
8. À partir du moment de la réception du Produit, le risque de perte et/ou de dommage du Produit est transféré à l'Acheteur.

VI. GARANTIE.

1. Le Vendeur accorde à l'Acheteur une garantie uniquement selon les termes spécifiés dans le Document de Garantie, qui est fourni à l'Acheteur à chaque fois avec le Produit livré.
2. Les documents de garantie sont également disponibles au téléchargement aux adresses suivantes:
 - a) produits en acier galvanisé peints par poudrage
https://www.ibombo.com/DOC/PL/GWARANCJA/DOK_GWARANT_IBOMBO_OCYNK_2021.pdf
 - b) produits en acier inoxydable AISI304 peints par poudrage
https://www.ibombo.com/DOC/PL/GWARANCJA/DOK_GWARANT_IBOMBO_NIERDZEWKA_2021.pdf
 - c) supports à vélos en acier inoxydable poli
https://www.ibombo.com/DOC/PL/GWARANCJA/DOK_STOJAK_NIERDZEWNY_AISI304.pdf
 - d) supports à vélos en acier galvanisé peints par poudrage
https://www.ibombo.com/DOC/PL/GWARANCJA/DOK_GWARANT_STOJAK_OCYNK_MALOWANIE.pdf
3. Le mode d'emploi et la maintenance corrects du Produit sont disponibles en vidéo aux adresses suivantes:
 - a) instructions d'installation – <https://vimeo.com/493915888>;
 - b) maintenance de la pompe et de l'adaptateur de pompe – <https://vimeo.com/495337519>;
 - c) maintenance des outils – <https://vimeo.com/499137789>;
 - d) maintenance de la finition de peinture – <https://vimeo.com/499361857>.
4. Pour obtenir les mots de passe permettant de regarder les vidéos mentionnées à la section 4, veuillez contacter le Vendeur par courrier électronique à biuro@ibombo.com.
5. La garantie accordées s'appliquent uniquement sur le territoire du pays de livraison du Produit résultant du Contrat.
6. Toutes les limitations de garantie, y compris celles résultant du Document de Garantie, ne s'appliquent pas en cas de vente aux consommateurs.

VII. FORCE MAJEURE.

1. Par force majeure, nous entendons toutes les circonstances indépendantes de la volonté des Parties, notamment incendie, inondation, submersion, catastrophe naturelle, épidémie, émeutes sociales, grève, embargo, intervention des autorités, état d'urgence ou exceptionnel, etc.
2. En cas de force majeure, tous les délais d'exécution des obligations sont prolongés pour la durée de la force majeure.
3. La Partie dont l'obligation est affectée par la force majeure est tenue d'informer l'autre Partie de l'occurrence de la force majeure avec une brève description de la force majeure et de son impact potentiel sur la relation contractuelle entre les Parties.

VIII. RÉSILIATION DU CONTRAT.

1. Le Vendeur déclare que les Produits offerts et vendus par lui sont réalisés sur commande de l'Acheteur et adaptés à ses besoins et attentes exprimés dans le Contrat, et par conséquent, les Contrats sont soumis aux exclusions concernant les droits de l'acheteur liés aux produits non préfabriqués, produits selon les spécifications du client, etc.
2. En cas de retard de l'Acheteur de paiement de toute obligation exigible, le Vendeur a le droit de résilier immédiatement tous les Contrats entre les Parties sans obligation de payer au Vendeur des pénalités contractuelles et de récupérer les Produits déjà livrés. La résiliation du contrat peut également se faire sans respecter aucune forme d'acte juridique, mais simplement par des actes concluants par la récupération du Produit par le Vendeur.
3. Dans les cas mentionnés à la Section VIII.2, le Vendeur n'est responsable d'aucun dommage éventuel survenu du côté de l'Acheteur.
4. Le Vendeur a le droit de résilier le Contrat comme spécifié dans la Section VIII.2 pour une période de 12 mois à compter du jour de la validation du Contrat.

IX. PÉNALITÉS CONTRACTUELLES

1. En cas d'annulation par l'Acheteur de commande l'Acheteur reglera au Vendeur une pénalité contractuelle de:
 - a) 25% de la valeur brute du Produit concerné par l'annulation, si l'annulation a lieu sous un délai de 5 jours ouvrables à compter du jour de la validation du Contrat ou du prépaiement;
 - b) 50% de la valeur du Produit concerné par l'annulation, si l'annulation a lieu après le 5ème jour ouvrable à compter du jour de la validation du Contrat ou du paiement anticipé.
2. En cas de résiliation du contrat par le Vendeur conformément aux dispositions de la Section VIII.2, l'Acheteur est tenu de payer au Vendeur une pénalité contractuelle de 25% de la valeur brute du Produit concerné par la résiliation.
3. Les pénalités contractuelles seront à régler sur la base d'une note de débit émise par la Partie autorisée avec un délai de paiement de 30 jours.
4. Les Parties peuvent demander des dommages-intérêts dépassant les pénalités contractuelles calculées sur la base des principes généraux.

X. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

1. Pour les besoins de cette Section, les définitions suivantes sont adoptées:
 - a) Règlement – Règlement du Parlement Européen et du Conseil (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE;
 - b) Traitant – le Vendeur;
 - c) Mandant – l'Acheteur
2. Le Traitant déclare avoir mis en place des procédures organisationnelles et techniques permettant de protéger les données personnelles conformément aux exigences du Règlement.

3. Le Traitant déclare qu'il traitera les données personnelles confiées par le Mandant uniquement de manière et dans la mesure nécessaires à l'exécution correcte des obligations résultant du contrat entre le Traitant et le Mandant.
4. Le Traitant déclare qu'il ne transférera pas les données personnelles confiées à d'autres entités, sauf si cela est nécessaire à l'exécution correcte des obligations découlant du contrat entre le Traitant et le Mandant.
5. Le Traitant déclare qu'il ne transférera pas les données personnelles confiées en dehors du territoire de Pologne.
6. Le Mandant a le droit d'accéder aux données personnelles transférées au Traitant ainsi qu'aux procédures techniques et organisationnelles du Traitant visant à sécuriser les données personnelles.
7. Le Mandant a le droit de rectifier les données personnelles, de les supprimer et de limiter leur traitement, sauf si elles sont nécessaires à l'exécution correcte du contrat entre le Mandant et le Traitant.
8. Le Mandant a le droit de porter une plainte concernant la violation de la protection des données personnelles par le Traitant auprès du Président de l'Office de Protection des Données Personnelles.
9. Les principes de la politique de protection des données personnelles appliqués par le Traitant sont disponibles au téléchargement sur le site web www.ibombo.com/DOC/PL/RODO/RODO_PL.pdf
10. En concluant un contrat dans l'un des modes spécifiés dans la Section II, le Mandant exprime son consentement au transfert et au traitement des données personnelles en relation avec l'exécution de ce contrat.
11. Si, au cours de l'exécution du contrat, le Vendeur confie des données personnelles à l'Acheteur, l'Acheteur en tant que traitant de données personnelles est tenu d'appliquer des normes de protection des données personnelles conformes au Règlement, pas moins strictes que celles appliquées par le Vendeur.
12. L'Acheteur en fournissant au Vendeur son nom et/ou son logo dans le but de les placer par le Vendeur sur le Produit exprime également son consentement à la publication par le Vendeur d'informations sur la coopération avec l'Acheteur (portfolio) sur son site web et dans les matériaux publicitaires.

XI. DISPOSITIONS FINALES

1. Les Parties s'efforceront de résoudre tout litige éventuel résultant de l'exécution des Contrats de manière amiable.
2. En cas de non résolution du litige de manière amiable, le tribunal compétent pour trancher tout litige découlant de la conclusion et de l'exécution du Contrat est le tribunal compétent pour le siège du Vendeur.
3. Si l'une quelconque des dispositions des Conditions Générales s'avérait invalide ou inapplicable, cela n'affecterait pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions valides des Conditions Générales.
4. Pour les questions non réglementées par les Conditions Générales, les dispositions du droit polonais en vigueur s'appliquent, en particulier les dispositions du Code civil.